

L'onguent pour protéger les yeux des nouveau-nés maintenant déconseillé



Cette nouvelle fait partie de nos archives. Il se peut que son contenu ne soit pas à jour.

À noter : *Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) recommande toujours l'application préventive d'onguent antibiotique dans les yeux des nouveau-nés. Selon le MSSS, les avantages de son utilisation dépassent les risques qui pourraient y être associés.*

18 mars 2015 | La Société canadienne de pédiatrie recommande de cesser l'utilisation préventive d'onguent antibiotique dans les yeux des nouveau-nés, selon un document de principe publié récemment.

L'onguent antibiotique sert à prévenir une [conjonctivite](#) néonatale qui pourrait survenir si la mère souffre d'une infection transmissible sexuellement (ITS), comme la gonorrhée ou la chlamydia, au moment de l'accouchement. La Société canadienne de pédiatrie (SCP) suggère plutôt de favoriser le dépistage et le traitement des ITS pendant la grossesse.

Presque tous les nouveau-nés canadiens reçoivent actuellement un onguent à base d'érythromycine afin de prévenir la conjonctivite à la naissance. Cette infection de l'œil, lorsqu'elle est causée par la bactérie *N. gonorrhoeae*, peut entraîner d'importants troubles

visuels. Toutefois, selon la Société canadienne de pédiatrie, il n'existe aucune étude récente démontrant l'efficacité de ce médicament pour prévenir cette condition. Par ailleurs, 23 % des souches de *N. gonorrhoeae* sont résistantes à l'érythromycine.

De plus, la conjonctivite néonatale causée par *N. gonorrhoeae* est très rare maintenant au Canada. Par exemple, aucun cas n'a été détecté en Alberta de 2005 à 2013. Cette diminution observée depuis les années 1980 serait attribuable au dépistage et au traitement pendant la grossesse des ITS. En effet, les bébés les plus à risque de développer une telle conjonctivite sont ceux nés de mères infectées. Par exemple, 30 à 50 % des nouveau-nés exposés à la gonorrhée pendant l'accouchement souffriront d'une conjonctivite néonatale.

L'utilisation d'un onguent antibiotique chez tous les nouveau-nés aurait également des conséquences négatives. Cet onguent causerait des irritations aux yeux du bébé. Il pourrait aussi faire obstacle à l'[attachement](#) entre la mère et l'enfant puisqu'il nuit temporairement à la vision du nouveau-né.

Pour ces raisons, la Société canadienne de pédiatrie croit que l'utilisation préventive de l'érythromycine ne serait pas utile et ne devrait donc pas être recommandée systématiquement pour tous les bébés. L'organisme suggère toutefois de traiter les bébés dont la mère souffre de gonorrhée ou de chlamydia au moment de l'accouchement.

Kathleen Couillard – Équipe Naître et grandir